

Aménagement en faveur de la nature dans la Zone Industrielle « La Plaine de la Venoge »

Le site et son histoire

La zone industrielle de Vufflens-la-Ville Aclens, dite de la Plaine de la Venoge, a été développée par le Syndicat Industriel du même nom (SIVA), avec pour objectif d'offrir des terrains pour des activités industrielles et artisanales bénéficiant d'une excellente desserte ferroviaire et routière. De plus, la zone profite d'une localisation stratégique au sein du canton et de l'arc lémanique.

Le site, initialement planifié depuis 1968, a fait l'objet de mesures d'intégration et de compensation écologiques spécifiques. Ces mesures ont été définies en raison de sa proximité avec la Venoge, de la présence d'un ancien étang -aujourd'hui comblé- avec une diversité d'espèces d'oiseaux importante et de la nécessité de défricher une zone forestière.

Chiffres clés

1997

Légalisation du plan partiel d'affectation (PPA)

1400

Nombre d'emplois sur le site



99

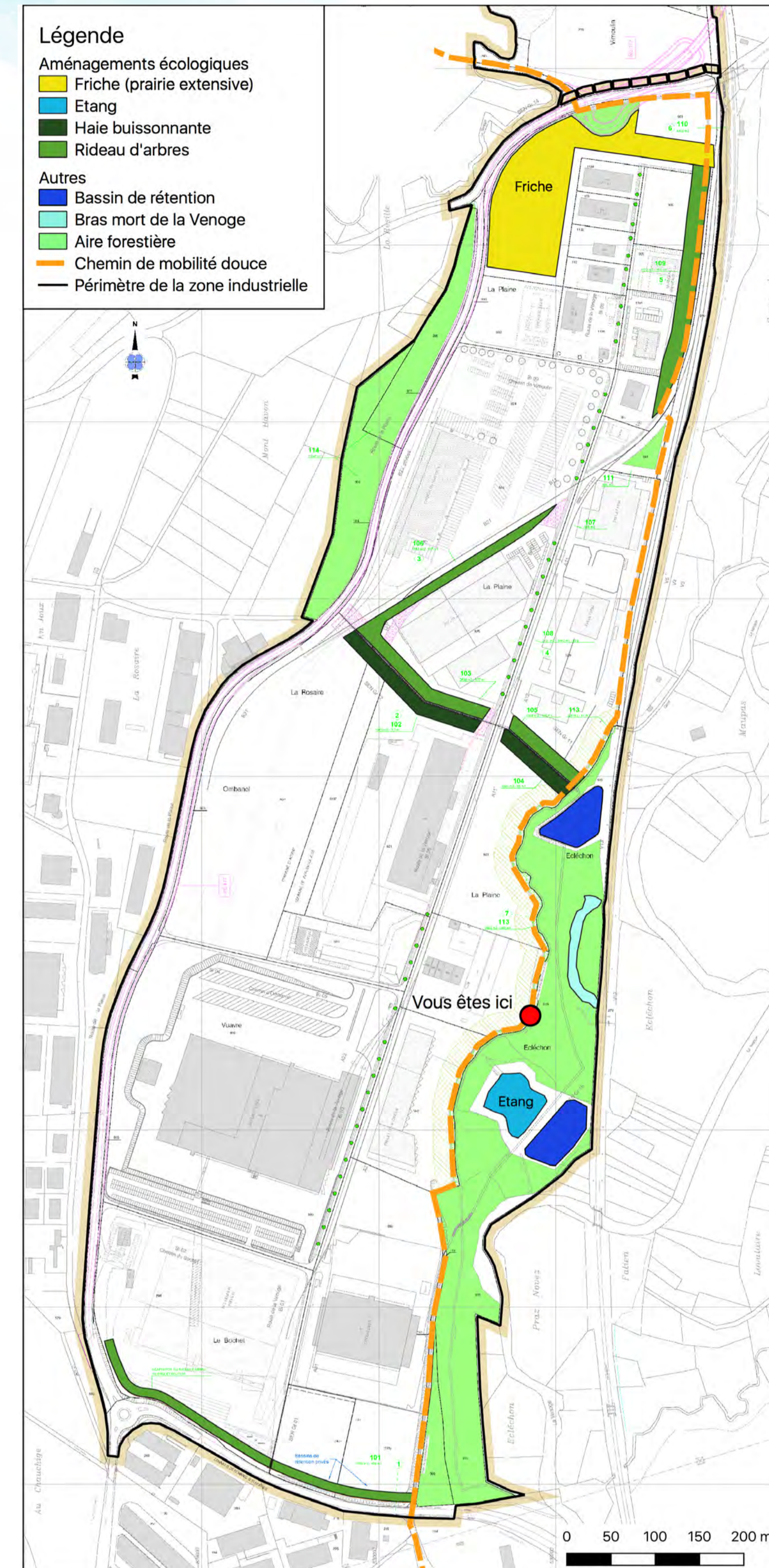
Espèces d'oiseaux observés depuis 2001

56 ha

Surface à bâtir légalisée par le PPA

4ha

Surface dévolue à des mesures écologiques



Intégration écologique

Plusieurs mesures d'intégration écologique ont été définies de manière à créer une infrastructure écologique fonctionnelle à l'échelle régionale. Ces mesures ont été réalisées en parallèle à la légalisation du site, de manière à s'assurer de leur fonctionnalité écologique au moment des premiers développements.

L'étang



Cet étang a été aménagé en 2002/2003 dans une ancienne clairière de la Venoge. Composé d'une partie d'eau profonde, d'un îlot central et d'une importante roselière, ce biotope sert de refuge à de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau, non seulement pour la période de nidification, mais également comme escale pour les migrateurs. L'étang comprend aussi une faune diversifiée : libellules, amphibiens, reptiles et castor.

Situé à proximité de la Venoge, et notamment d'un ancien bras de son lit, ainsi que de 2 bassins de rétention des eaux pluviales, cet étang fait partie du site alluvial d'importance nationale de la Lovataire depuis 2017.

La friche



En 2003, la friche a été aménagée par transplantation de la couche de terre glaiseuse riche en plantes rares présente autour de l'étang du Bochet. Ces matériaux, maigres et drainants, permettent le développement d'une végétation herbacée spécifique, riche en espèces des prairies maigres. Sont notamment observées plusieurs orchidées, des Ophioglosses vulgaires et des Odontites tardifs, dont il s'agit de populations reliques au niveau régional. Des arbustes épineux (égantier, aubépines) et des ronces permettent à des oiseaux insectivores de nicher (Tartre pâtre, Pie-grièches). Le Lièvre brun affectionne également ce site.

Syndicat d'entretien SEVA

Les mesures écologiques sont considérées comme des ouvrages collectifs. Cette mutualisation permet un entretien adapté de l'ensemble des milieux créés, basé sur des objectifs écologiques spécifiques (fauches tardives par exemple).



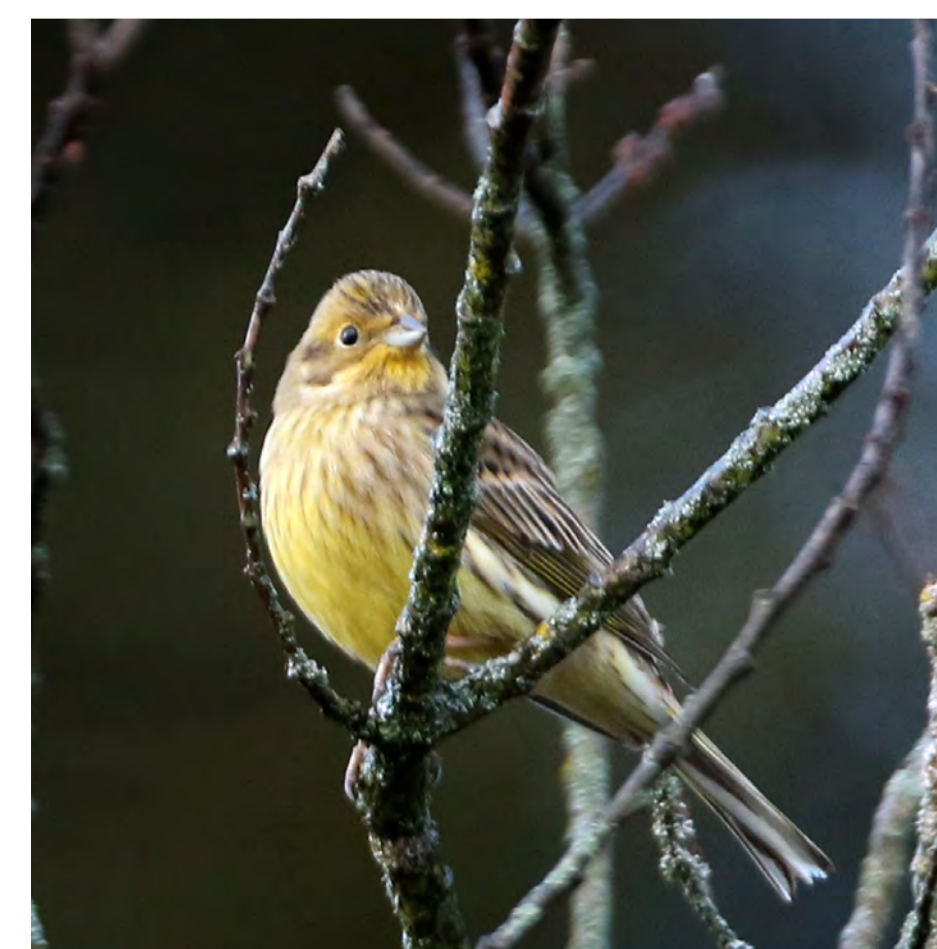
Faune particulière



Tarier pâtre



Pie-grièche grise



Bruant jaune



Azuré commun



Ophioglosses vulgaires



Odontites tardif



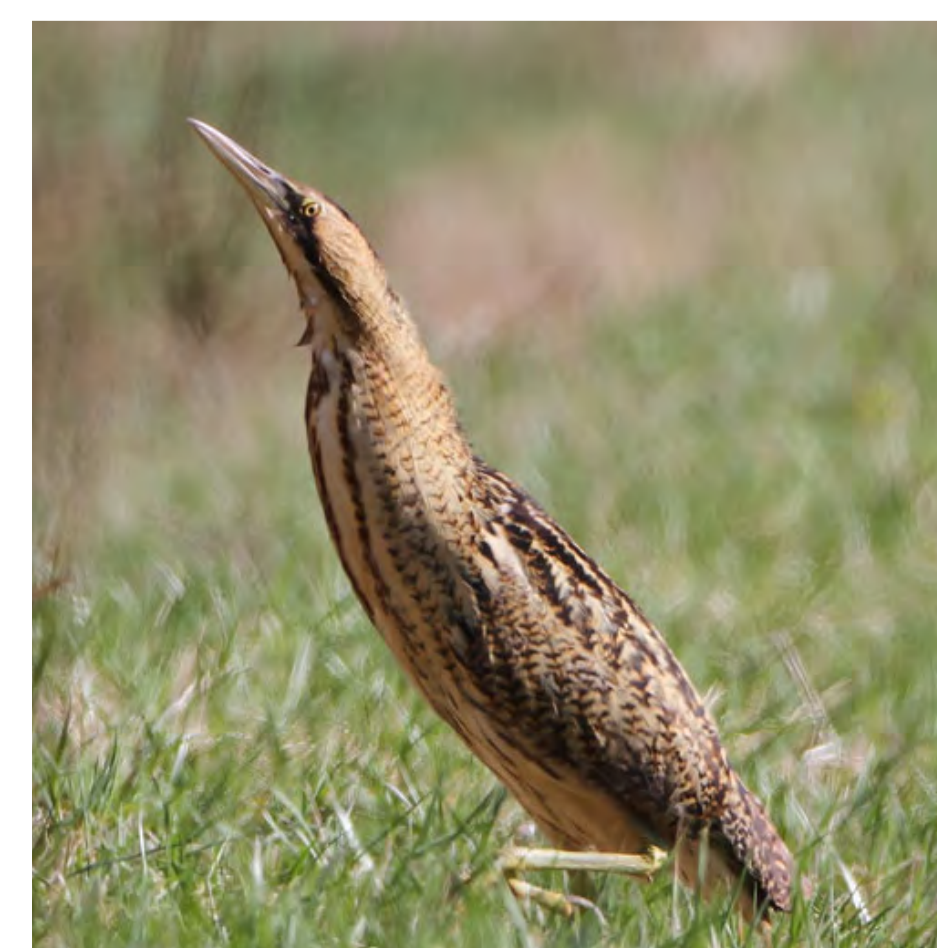
Lotier maritime



Orchis militaire



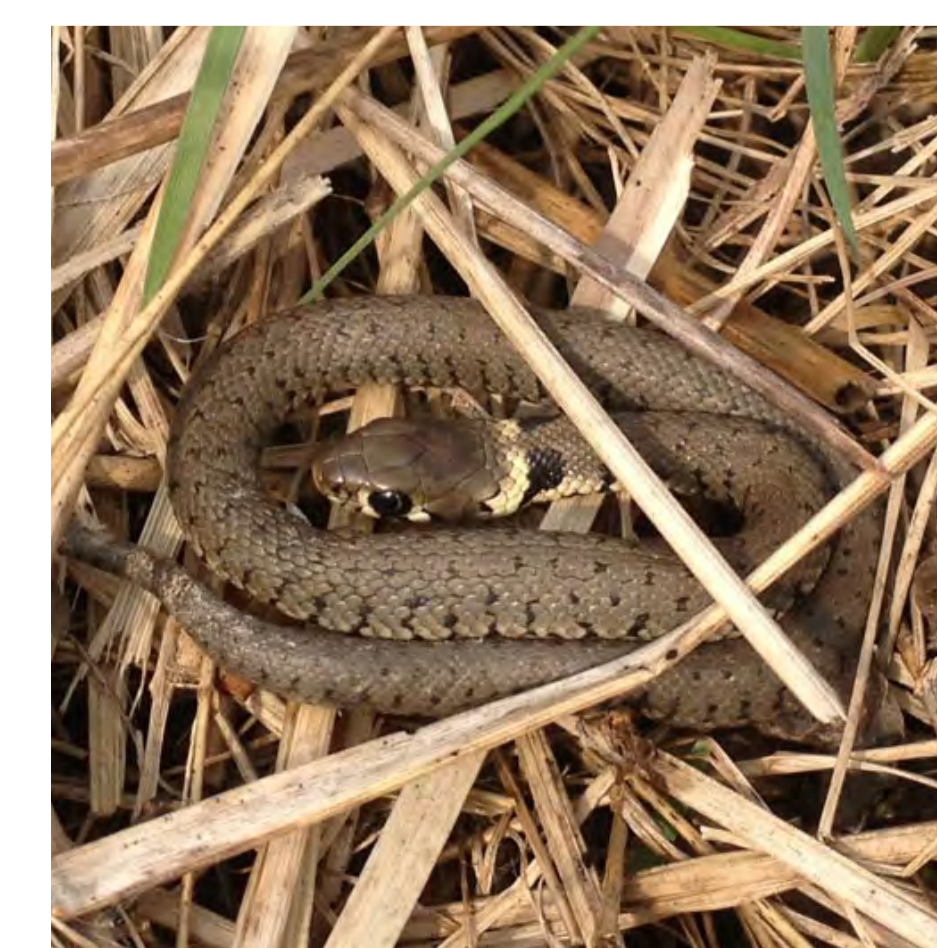
Grande Aigrette



Butor étoilé



Lézard agile



Couleuvre à collier

Flore remarquable

Enjeux

- Les **plantes invasives** sont des plantes non indigènes qui prolifèrent excessivement rapidement sur un territoire. Elles doivent être contrôlées et éliminées (Solidage, Renouée du Japon).
- Un **entretien régulier** est nécessaire afin d'éviter la disparition des milieux ouverts par colonisation de la forêt.
- Les **déchets** présents dans les milieux naturels sont un danger pour la faune sauvage. Merci de respecter ces lieux !

